SECTION 1 IDENTIFICATION

Appellation commerciale du produit:	Hydrogenic
Utilisation recommandée pour:	Nettoyant à base de peroxyde
Restrictions d'utilisation:	Pour un usage industriel, institutionnel et en usine alimentaire uniquement
Fabricant:	Maxim Chemical International Inc. 1607 Derwent Way, Delta, C.B. V3M 6K8, Canada 800-663-9925
Numéro de téléphone d'urgence/ Numéro de 24 heures :	Canada: Canutec 613-996-6666 É.U.: Chemtrec 800-424-9300

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

Dangers physiques : AUCUN
Dangers pour la santé : CORROSION/IRRITATION DE LA PEAU – Catégorie 2
LÉSIONS/IRRITATIONS OCULAIRES – Catégorie 2A
Éléments d'étiquetage :

Mention D'avertissement: Attention
Mention de Danger : H315 Provoque une irritation de la peau.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de Prudence :
Prévention : P264 Se laver mains et zone affectée soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
Interventions : P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P321 Traitement spécifique (voir l'information sur les premiers soins sur cette étiquette).
P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P305 + P351 + P338 EN CAS D'YEUX: Rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlevez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuer le rinçage.
P337 + P313 Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
Stockage : Pas contrôlé. Ranger dans un endroit frais et sec. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir hors de portée des enfants.
Élimination : Pas contrôlé. Éliminer le produit et son récipient par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Ingrédient	Environ Pds.%	Numéro CAS
Peroxyde d'hydrogène	1-5	7722-84-1

SECTION 4 PREMIERS SECOURS

Inhalation: Transporter immédiatement la victime concernée à l'air libre. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Contact avec la peau: Rincer immédiatement la zone exposée avec de l'eau et du savon pendant au moins 10 minutes. Si l'irritation persiste, ou si le contact a été prolongé, obtenir des soins médicaux. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
Contact avec les yeux: Rincer immédiatement avec de l'eau chaude courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières ouvertes pendant le rinçage. Retirer les lentilles de contact, le cas échéant, si celles-ci peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation persiste, répéter le rinçage et recourir immédiatement à de l'aide médicale.
Ingestion: Ne pas faire vomir. Si la victime est pleinement consciente, lui faire boire beaucoup d'eau potable afin de diluer le produit. Ne jamais administrer quoi que ce soit par la bouche si la victime est

inconsciente, perd rapidement conscience ou présente des convulsions. Appeler un médecin.

Si des irritations surviennent ou persistent, consulter un médecin.

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Moyens d'extinction : Brouillard d'eau, mousse antialcool ou produit chimique sec.
Inflammabilité : Ininflammable.
Point de rupture : Ininflammable.
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie : Ne pas utiliser d'extincteur à CO2 sur ce matériau. N'utilisez que de l'eau pulvérisée ou de la mousse appropriée. Ne pas utiliser de composés organiques sur ce matériau. Porter un appareil respiratoire autonome approuvé par NIOSH / MSHA pour les situations de lutte contre l'incendie. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir toutes les surfaces exposées au feu proches.
Risques inhabituels d'incendiee/explosion : Ininflammable, mais peut provoquer une combustion spontanée de matériaux inflammables et un soutien continu de la combustion car il libère de l'oxygène lors de sa décomposition. Le séchage du produit concentré sur un vêtement ou un autre matériau combustible peut provoquer un incendie.
Produits de décomposition dangereux : Oxydes de carbone.

SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions pour la protection de l'environnement : ne pas rejeter dans l'environnement ou une source d'eau.
Mesures à prendre à prendre en cas de dispersion ou de déversement du produit : porter un équipement de protection. Conscrire la substance déversée avec des matériaux absorbants, puis s'en départir dans un récipient approprié pour l'élimination des déchets. Ne pas laisser le produit s'infiltrer dans les égouts. Réutiliser le cas échéant. Dans le cas contraire, éliminer la substance récupérée conformément à toutes les réglementations locales, nationales ou fédérales.

SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre lors de la manutention et du stockage : utiliser une hygiène industrielle appropriée. Ne pas laisser entrer en contact avec les yeux. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les pulvérisations ou brouillards. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart des substances incompatibles. Maintenir le récipient hermétiquement fermé entre les utilisations. Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques. Conserver à des températures inférieures à 30°C (86°F) et à l'abri du gel.

SECTION 8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

Limites d'exposition :
OSHA (PEL) : S.O
ACGIH TLV : S.O
Autre limite d'exposition : S.O
Contrôles d'ingénierie appropriés : ventilation générale adéquate.
Interventions de protection individuelle/Équipements de protection individuelle :
Gants : Des gants non perméables (caoutchouc, nitrile) sont recommandés.
Masques/Lunettes de protection : Normalement non requis. Utiliser des lunettes protectrices contre les agents chimiques ou des lunettes de sécurité lorsque le contact avec les yeux est susceptible de se produire.
Appareil respiratoire : Ventilation générale adéquate ou ventilation par aspiration locale pour la pulvérisation et le brouillard dans les zones confinées.
Tablier : Non requis pour une utilisation normale du produit.
Bottes : Non requises pour une utilisation normale du produit.
Autres équipements de protection : Bassin oculaire, douche de sécurité et vêtements de protection complets recommandés dans la zone de travail immédiate.

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence :	Liquide clair et incolore
Odeur :	Parfum d'agrumes
Seuil d'odeur :	S.O
pH :	5,5 – 6,5
Point de fusion/Point de congélation :	S.O
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	S.O
Point d'éclair :	>100 °C
Taux d'évaporation (eau = 1) :	S.O
Inflammabilité :	Non inflammable
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité :	Aucun.
Pression de vapeur :	S.O
Densité de vapeur :	S.O
Densité relative/Gravité spécifique (Eau = 1) :	1,02 à 20 °C
Solubilité(s) :	Soluble dans l'eau
Coefficient de partition : n-octanol/eau :	S.O
Température d'auto-inflammation :	Non inflammable
Température de décomposition :	S.O
Viscosité :	S.O

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité :	S.O
Stabilité chimique :	Stable dans des conditions de stockage normales.
Possibilité de réactions dangereuses :	Aucune connue.
Conditions à éviter :	Températures supérieures à 30 °C (86 °F) et inférieures à 5 °C (41 °F). Éviter d'utiliser des oxydants puissants, acides forts et bases puissantes.
Incompatibilité :	Tenir à l'écart des matières oxydables, fer, cuivre, laiton, bronze, chrome, zinc, plomb, argent, manganèse [Remarque: le contact avec des matières combustibles peut provoquer une combustion SPONTANÉE.
Produits de décomposition dangereux :	Oxydes de carbone.

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables :	Ingestion, contact avec la peau et les yeux.
Symptômes :	Irritation des yeux et de la peau.
Estimations de la toxicité aiguë :	Voie orale > 2000 mg/kg, cutanée > 2000 mg/kg
Cancérogénicité :	Non répertorié par le NTP, le CIRC, l'OSHA et l'ACGIH.

SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Ce produit ne présente pas les propriétés d'inflammabilité, de corrosivité, de réactivité ou de toxicité persistante pour l'environnement.
Ce produit n'inhibe pas négativement une gamme aquatique variée d'organismes (animaux, plantes, bactéries), comme l'exige le programme EcoLogo® sous UL2759.

SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes recommandées d'élimination des déchets : réutiliser le cas échéant. Dans le cas contraire, éliminer la substance récupérée conformément à toutes les réglementations locales, nationales ou fédérales.

SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Ce produit est classé comme « non inflammable, non dangereux, non restreint » à des fins de transport.

RTMD canadien

Numéro d'identification ONU :	Non réglementé.
Désignation officielle de transport de l'ONU :	Non réglementé.
Classe(s) de danger pour le transport :	Non réglementé.
Groupe d'emballage :	Non réglementé.
Dangers environnementaux :	Non classé comme polluant marin.

SECTION 15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

INFORMATIONTS RELATIVES À LA COTE DE DANGER

4 = Extrême
3 = Élevé
2 = Modéré
1 = Léger
0 = Négligeable

SIMD

1	Santé
0	Inflammabilité
0	Réactivité
B	Personnel

A = Gants, B = Gants et lunettes de protection
C = Lunettes de protection, gants et tablier

Protection SIMD
Groupe B

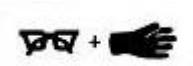

Toutes les informations pertinentes relatives aux dangers ont été fournies dans cette fiche de données de sécurité, conformément aux exigences de l'administration américaine de la santé et de la sécurité occupationnelle (29 CRF 1910.1200), des normes étatiques équivalentes des États-Unis et des normes du système d'information sur les matières dangereuse utilisées au travail du Canada (RCR 4).

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

Liste des acronymes:

ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)
CRF	Code des Règlements Fédéraux (Code of Federal Regulations)
SIMD (HMIS)	Système d'Identification des Matériaux Dangereux (Hazardous Materials Identirication System)
CIRC (IARC)	Centre International de Recherche sur le Cancer (International Agency for Research on Cancer)
FDS (SDS)	Fiche de Données de Sécurité (Safety Data Sheets)
MSHA	Mine Safety and Health Administration (Loi sur l'administration de la santé et de la sécurité dans les mines)
S.O.	Sans objet (Non disponible)
NIOSH	National Institute for Occupational Safety and Health (Institut américain pour la sécurité et l'hygiène professionnelles)
NTP	National Toxicology Program (Programme de toxicologie national des États-Unis)
OSHA	Occupational Safety and Health Administration (Administration de la santé et de la sécurité occupationnelle)
PEL	Permissible Exposure Limit (Limite d'exposition admissible)
TDMD	Transport De Marchandises Dangereuses
TLV	Threshold Limit Value (Valeur limite d'exposition)
ONU (UN)	Organisation des Nations- Unies (United Nations)
SIMDUT (WHMIS)	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (Workplace Hazardous Materials Information System)

Il incombe à l'utilisateur de fournir un milieu de travail sécurisé, en appliquant les informations sur la santé et la sécurité contenues dans ce document comme guide. **Maxim Chemical International Inc.** n'acceptera aucune responsabilité pour les dommages ou pertes résultant de la mauvaise manipulation et de l'utilisation de ce produit.

Les informations fournies dans la FDS ont été obtenues à partir de sources récentes et sont jugées fiables.

PRÉPARÉ PAR: Service technique/Division de la réglementation DERNIÈRE MISE À JOUR: août 26, 2022